

Séance du 20 juin

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 15

Convocation du 12 juin 2014

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LE GUELLEC Gabriel, MEYER Thomas, CELTON Marie-Agnès, GONIDEC Anthony, GRIFFON Delphine, GUICHAOUA Maxime, HENAFF Andrée, KERVAREC Ronan, LE MEUR Johann, LUCAS Isabelle, MESCAM Jean-Marc, LE BERRE Virginie, ORSINI Catherine.

Absents excusés : CARNEC André, SIMON Marie-Louise

Procuration : CARNEC André à KERVAREC Ronan, SIMON Marie-Louise à LUCAS Isabelle

Secrétaire : CELTON Marie-Agnès

Subventions 2014

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances pour l'attribution des subventions 2014.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers exerçant des fonctions associatives ne prenant pas part au vote pour les associations qui les concernent,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

Subventions 2014 – 1^{ère} attribution

**V
O
T
E**
**Propositio
ns 2014**

Associations locales	
8394 €	
Glaziked Pouldregad	1500 €
RASED	150 €
Pouldergat-sports	1500 €
Coopérative Scolaire école Yves RIOU	300 €
APE école Yves RIOU	3000 €

Poulder'geeks	500 €
Réseau des écoles rurales	450 €
Société de chasse « AR GOULET »	250 €
Société de chasse « LE RENARD »	250 €
Banque alimentaire du Finistère	161 €
Association des anciens combattants	220€
Comité de jumelage (téléthon)	113 €
Centre communal d'action sociale	2557 €
Associations à audience intercommunale	
Intervenant sur le territoire communal	520 €
Resto Du cœur	120 €
Croix d'or section DNZ (alcool assistance)	50 €
Radio Kerne	50 €
Redadeg (tous les 2 ans)	100 €
Chants de marins « Salicorne »	200 €
Associations nationales (humanitaire, caritatif)	210 €
AFSEP (sclérosés en plaque)	30 €
Association « Céline et Stéphane »	30 €
Association laryngtomisés et mutilés de la voix	30 €
VMEH (visite des malades hospitalisés)	30 €
Association des paralysés de France	30 €
Entraide Cancer Finistère	30 €
France Alzheimer 29	30 €
ULAMIR Engagements conventionnés	
Centre social participation/ habitant	11 500,00 €
Centre de loisirs	8 262 €
Garderie centre de loisirs	5 040 €

Animation jeunesse	6320 €
Bibliothèque municipale/webmaster	7000 €
Sous Total	38 122,00
	€

Restauration scolaire – contrat de prestation de service

Le contrat de fourniture de repas à la cantine de l'école Yves Riou a été dénoncé en mars dernier.

Suite à la consultation engagée pour trouver un nouveau fournisseur, 3 entreprises ont déposé une offre.

L'examen des offres a tenu compte de six critères : conformité au cahier des charges, qualité des produits, proximité, introduction d'éléments biologiques, provenances des produits, goût, prix.

Compte tenu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires,

Monsieur le Maire propose de retenir la société Scolarest.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de confier le contrat de fourniture de repas à l'école Yves Riou à la société Compass Group Scolarest, Direction des opérations France ouest, Espace Performance 1, La Fleuriaye, BP 10718, 44481 CARQUEFOU Cedex.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Rythmes scolaires : mise en place des TAP

Le travail de mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est poursuivi depuis l'adoption, le 28 février dernier, de l'avant-projet éducatif territorial.

Mené par Mme Andrée Hénaff, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et sociales, avec le soutien des techniciens de l'Ulamir centre social du Goyen, la réflexion a associé le personnel, les parents d'élèves, les enseignants.

Si la réforme des rythmes scolaires est une obligation, la mise en place d'activités (T.A.P) n'est qu'une possibilité offerte aux communes. Elles ont toute liberté de les mettre en œuvre ou non, en fonction de leurs moyens. S'agissant d'une activité facultative, les familles ont la liberté d'y inscrire leurs enfants ou pas.

Une réunion de présentation aux familles a eu lieu le 16 juin, les bulletins d'inscriptions aux ateliers ont été distribués dès le lendemain, ces fiches sont à ramener pour le 26 juin.

M. le Maire présente à l'assemblée les modalités d'application des nouveaux rythmes scolaires qui prendront effet à la rentrée de septembre 2014.

Dispositif général :

L'inscription aux activités (facultative) se fait par demi-trimestre, il n'est pas possible de rejoindre les T.A.P en cours de période, pour les raisons d'organisation pratique que tout le monde comprend : encadrement, transport, moyens matériels.

Les T.A.P se dérouleront les lundis et jeudis, de 15 h à 16 h 30.

(voir emploi du temps).

Cela entraîne la modification des horaires du personnel communal concerné, tout comme la classe du mercredi matin, qui oblige à décaler les heures de ménage, à les répartir différemment entre les agents.

Tout cela a un coût, chiffré selon les communes entre 150 et 300 € par enfant, la fourchette est large selon qu'il s'agisse d'une commune rurale (plus coûteux) que urbaine (proximité des équipements).

Les activités peuvent être gratuites (payées par le contribuable) ou payantes (facturées aux familles). La facturation aux familles, là où elle existe, va de 50 € à 200 €. Il est proposé que la gratuité soit appliquée pour l'année 2014.

Ressources mobilisées :

Personnel communal : 2 agents permanents, 1 agent contractuel école et 1 agent contractuel bibliothèque.

Association partenaire petite enfance/jeunesse : 2 animateurs Ulamir centre social du Goyen.

Lieux :

salles de classe pour les petits, bibliothèque et salle d'évolution, cour, ti an holl, plateau d'évolution, stade, maison de l'enfance, maison des jeunes

Activités :

culturelles, sportives et manuelles, découverte du milieu, expressions artistiques : jeux de société, éveil corporel et musical, temps bulle, jeux sportifs, jeux extérieures, jeux bretons, motricité, gymnastique

Horaires d'entrée et de sortie :

Lundi : 8h45-11h45/13h30-15h00

Mardi : 8h45-11h45/13h30-16h30

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 8h45-11h45/13h30-15h00

Vendredi : 8h45-11h45/13h30-16h30

Horaires des TAP :

Lundi : 15h00-16h30

Jeudi : 15h00-16h30

*Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de M. le Maire,
A l'unanimité des membres présents,*

APPROUVE le dispositif présenté de mise en œuvre des rythmes scolaires et d'organisation des temps d'activités péri-scolaires à l'école Yves Riou.

Commission communale des impôts directs
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celles des conseillers municipaux, suite aux élections municipales le Directeur des services fiscaux dispose d'un délai de deux mois pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

La désignation s'opère sur la base d'une liste de présentation de contribuables, dressée en nombre double par le Conseil Municipal : la commission comprend, outre le Maire ou son représentant qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La liste de présentation proposera donc un total de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Fixe comme suit la liste de présentation :

■ **Commissaires titulaires**

Jean SIMON, ti glazik, POULDERGAT. Ludovic Tymen, 29 rue François Gouzil, POULDERGAT. Roger LE MEVEL, 9 rue de foennec-veur, POULDERGAT. René MOREAU, 3 rue de Pratanirou, POULDERGAT. René ANSEL, Its de kervoannou, POULDERGAT. BAUGUEN Bruno, 16 rue de Pratanirou, POULDERGAT.

TIRILLY Isabelle, Ménez-queldren, LANDUDEC.

Pascale SAVINA-LE CORRE, Keramblevec, POULDERGAT. Jean-René FILY, Le Guilly, POULDERGAT. LE BRUSQ Pascal, 32 rue Guillaume Le Brun, POULDERGAT. LUCAS Robert, 14 rue A.O Verchin, POULDERGAT. LE DU Joseph, 11 chemin de listri vras, POULDERGAT. PERCET-DECOBERT Béatrice, route de Cloarec, POULDERGAT.

CAPOIS Guillaume, Kerampape, POULDERGAT.

■ **Commissaires suppléants**

Jean-François GRIFFON, Kerlivic, POULDERGAT. LE MOAL Michel, 13 route de Pontoullec, POULDERGAT. Jacques SOFIANOS, 38 rue François Gouzil, POULDERGAT. BETROM Jean-Charles, 7 rue Commandat Edmond Caron, POULDERGAT. Yves SIGNOR, 10 rue amiral du Couédic, POULDERGAT.

KERVAREC-LE CORRE Monique, 8 rue Désiré Lucas, DOUARNENEZ.

LAMOUR-GENTRIC Catherine, Kernevez-questel, POULDERGAT. PLOQUIN Jean-Pierre, 3 rue Commandant Edmond CARON, POULDERGAT. RENEVOT Jean-François, 1 lot du bel-air, POULDERGAT. RIBEL Jacques, Pont ar zaux, POULDERGAT. URVOIS Joël, 16 rue de foennec-veur, POULDERGAT.

LE BOT-BESCOND Yvette, Kerdiouzet, KERLAZ.

Lotissement communal de Kroas hent Kerguelen : conventions avec le SDEF, financement et maîtrise d'ouvrage déléguée »

Le projet d'extension des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication pour le nouveau lotissement communal de Kroas hent Kerguelen s'élève à 102 681,69 € H.T qui se répartissent comme suit :

- Basse tension : 55 908,64 € H.T
- Eclairage public : 26 687, 16 € H.T
- Téléphone : 20 085,89 € H.T

Le financement du SDEF (syndicat départemental d'électrification) s'élève à 61409,99 €, la part de la commune à 41271,70 €.

M. le Maire présente au conseil municipal les devis estimatifs et donne lecture des conventions financières et de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain B.T, E.P et France Telecom pour un montant de 102 681,69 € hors taxes.
- ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de France Telecom et ses avenants.
- AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses avenants.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Orange concernant les réseaux de télécommunications.
- DECIDE de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : démarrage des travaux juin 2014, fin des travaux juin 2016.

Contrat unique d'insertion - Ecole Yves Riou

Par délibération en date du 25 janvier 2012, le conseil municipal avait décidé la création d'un emploi d'un emploi à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 20 h, affecté à l'école Yves Riou à compter du 1^{er} septembre 2012. Cette embauche s'était effectuée dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion» du secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce premier contrat d'une durée de un an a été renouvelé une première fois pour une durée d'un an jusqu'au 31 août 2014.

Il est proposé de le renouveler jusqu'au 31 août 2015, en accord avec Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

La création d'un emploi à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 20 h, dans le cadre du dispositif «contrat unique d'insertion» (CAE),
à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'Etat, à signer le contrat de travail à intervenir avec la personne recrutée

Elèves extérieurs - participation des communes de résidence aux frais d'écolage
--

Dans le cadre de la concertation avec les communes de résidence des élèves extérieurs, ces communes ont donné leur accord pour un financement à hauteur 66 % des charges de fonctionnement constatées au compte administratif de l'année N-1 de la commune de Pouldergat. Soit pour l'année scolaire 2013-2014, un montant de 496,57 € (752,38 € x 66 %) par enfant âgé de plus de 3 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

Les communes de résidence refusent de prendre en charge les enfants de – de 3 ans. Il résulte de cette disposition que si la commune de Pouldergat accepte leur inscription, elle devra seule en assumer les frais d'écolage.

Par ailleurs lorsque des enfants de Pouldergat sont scolarisés dans l'une des communes extérieures à laquelle elle réclame des frais d'écolage, elle s'engage à les prendre en compte sur la base suivante :

- Si le nombre d'enfants de Pouldergat scolarisés dans l'école privée de la commune extérieure est plus important, la commune extérieure ne demande aucune participation à la commune de Pouldergat
- Dans le cas inverse, la commune de Pouldergat peut réclamer la participation de la commune de résidence pour le nombre d'enfants représentant le différentiel
- En cas d'égalité il ne sera pas réclamé de participation financière

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

FIXE la participation des communes de résidence aux frais d'écolage à 66 % des charges de fonctionnement constatées au compte administratif de l'année N- 1 de la commune de Pouldergat. Soit pour l'année scolaire 2013-2014, un montant de 496,57 €.

ADOPTÉ les modalités d'application de ce dispositif de participation telles que présentées ci-dessus.

Lotissement communal de Kroas hent Kerguelen - fixation du prix et des conditions de vente, affiliation régime TVA

Les travaux de viabilisation du lotissement communal de Kroas hent kerguelen sont en voie d'achèvement, le coût de revient de l'opération est évalué à 454 000 € hors taxes. A ce stade de l'opération il est nécessaire de définir le prix de vente et les modalités d'acquisition.

Sur une surface totale du terrain d'assise qui est de 15 463 m², la surface commercialisable sera 12 972 m² environ, répartis en dix-sept lots d'une surface moyenne de 764 m².

M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 35 € le mètre carré, T.V.A sur marge non incluse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Décide :

1 - Le prix de vente est fixé à 35 € le mètre carré, T.V.A sur marge non incluse

2 – La commune décide l'affiliation au régime réel normal de TVA, à échéance trimestrielle

3 - Maître Yves-Marie POITEVIN, notaire à Douarnenez, est chargé de la rédaction des actes de cession à intervenir

4 - les réservations s'effectueront auprès de maître Yves-Marie POITEVIN, avec versement de 1000 € de dépôt de garantie à la signature du compromis de vente

3 – Il est donné mandat à Monsieur le Maire pour la signature des actes à intervenir et l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Bibliothèque municipale – convention avec l'Ulamir centre social du Goyen

Fondée en 1996, la bibliothèque municipale est animée par une équipe de bénévoles sous la conduite d'un agent communal contractuel à temps non complet. Ce même agent a en charge le site internet de la commune et participe également à des interventions en milieu scolaire.

Suite au départ de l'agent actuellement en fonction, la question se pose du mode de gestion le plus approprié : soit recruter un nouvel agent, soit confier l'animation et la gestion de la bibliothèque ainsi que le suivi du site internet à une association partenaire.

Par ailleurs le poste concerné devra aussi désormais s'impliquer dans la mise en œuvre des Temps d'activités péri-scolaires.

L'Ulamir centre social du Goyen, qui assure déjà plusieurs missions pour la commune (centre social, animation jeunesse, enfance) dans le cadre d'engagements conventionnés, a été sollicitée.

Les grandes lignes de la proposition établie par l'Ulamir se résument comme suit :

	Projet d'animation et de gestion de la Bibliothèque de Pouldergat suivi du site internet de la Commune
Objectifs	Conduire un projet dynamique pour la bibliothèque Mobiliser les bénévoles la bibliothèque, lecture pour le plus grand nombre Lieu ressources pour les habitants.
Descriptif	Animation intergénérationnelle autour du livre Gestion bibliothèque Passerelles entre la bibliothèque, les ALSH, les TAP, l'animation jeunesse Créer des synergies entre les bibliothèques des communes conventionnées Permanences bibliothèque Gestion des livres 3 heures TAP par semaine autour du livre suivi du site internet de la commune
Conduite de l'action	Bénévoles de la bibliothèque - Ulamir centre social du Goyen (animateurs enfance et jeunesse)
Partenaires	Mairie, Aslh, associations locales, bibliothèques des communes de l'Ulamir
Publics visés	Tout public
Echéances	01/07/14 Elaboration du projet cet été pour qu'il soit opérationnel en septembre.
Résultats attendus	Réalisation de projets innovant autour de la bibliothèque. Dynamique et mise en synergie des bénévoles sur l'ensemble des communes conventionnées
Critères et indicateurs d'évaluation	Fréquentation Sentiments recueillis auprès des participants Degré de mobilisation et de participation des bénévoles
Budget	7 000 € /an (année pleine)
Perspectives	La Bibliothèque lieu d'animation permanent

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,*

Décide :

1 – L'animation et la gestion de la bibliothèque municipale, le suivi du site internet sont confiés à l'Ulamir centre social du Goyen dans les conditions définies ci-dessus

2 – la date d'effet de la présente décision est le 1^{er} septembre 2014

3 –M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir

*En mairie de Pouldergat le 8 juillet 2014 ,
Le maire, Gaby Le Guellec.*

La secrétaire, CELTON Marie-Agnès

<i>Les conseillers municipaux</i>	
MESCAM Jean-Marc 1 ^{ier} adjoint	
HENAFF Andrée 2 ^{ième} adjointe	
MEYER Thomas 3 ^{ième} adjoint	
SIMON Marie-Louise	absente
CARNEC André	absente
CELTON Marie-Agnès	
GONIDEC Anthony	
GRIFFON Delphine	

GUICHAOUA Maxime	
KERVAREC Ronan	
LE BERRE Virginie	
LE MEUR Johann	
LUCAS Isabelle	
ORSINI Catherine	
LE BERRE Virginie	

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Commune de Pouldergat

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 15

Convocation du 12 juin 2014

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LE GUELLEC Gabriel, MEYER Thomas, CELTON Marie-Agnès, GONIDEC Anthony, GRIFFON Delphine, GUICHAOUA Maxime, HENAFF Andrée, KERVAREC Ronan, LE MEUR Johann, LUCAS Isabelle, MESCAM Jean-Marc, LE BERRE Virginie, ORSINI Catherine.

Absents excusés : CARNEC André, SIMON Marie-Louise

Procuration : CARNEC André à KERVAREC Ronan, SIMON Marie-Louise à LUCAS Isabelle

Secrétaire : CELTON Marie-Agnès

*Pour copie conforme,
En mairie de Pouldergat le 8 juillet 2014 ,
Le maire, Gaby Le Guellec.*